

Extrait du Lycée de la Côte d'Albâtre

<http://stvalery-lyc.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article394>

Adolph Eichmann

- Réalisations d'élèves - Projets pédagogiques et travaux d'élèves - Devoir de mémoire - Construire la mémoire - Combattre l'oubli -



Date de mise en ligne : jeudi 12 mai 2005

Copyright © Lycée de la Côte d'Albâtre - Tous droits réservés

► (1906- 1962) Rhénanie - Israël

► Il adhère au NSDAP et à la SS en avril 1932. En 1933, il rejoint l'Allemagne, et travaille au SD à un poste administratif au Bureau des affaires juives. Le 26 août 1938, il obtient la direction d'une section centrale sur l'émigration juive avec pour mission essentielle d'organiser le pillage et l'expulsion des juifs. En 1939, il est chargé par Heydrich, à Prague, d'organiser une section semblable à celle de Vienne, pour le règlement de la question juive en Bohême-Moravie. En septembre 1939, il devient chef du Bureau des affaires juives au sein du RSHA, département IV (Gestapo) section B4 (affaires juives), poste qu'il ne quittera plus. En 1941, le département IV B4 est directement en charge de l'organisation de la solution finale. La même année, Eichmann inspecte le centre d'extermination de Chelmo équipé de camions à gaz. De 1942 à 1944, il planifie les opérations relatives à la mise en oeuvre de la "solution finale". De mars à fin 1944, il dirige le kommando spécial chargé, à Budapest, de la déportation des juifs de Hongrie.

Il quitte Alt Aussee en mai 1945, s'évade d'un centre de détention américain en 1946 et travaille comme ouvrier forestier dans les landes de Luneburg. En 1950, il réussit à gagner l'Italie avec l'aide d'une organisation catholique, puis parvient à émigrer en Argentine sous le nom de Ricardo Klement.

Sur indications fournies par le procureur général de Frankfurt, Fritz Bauer, le 11 mai 1960, il est capturé par des agents israéliens, exfiltré d'Argentine et envoyé en Israël pour être jugé. Le procès Eichmann, fortement médiatisé, mené devant une cour strictement nationale, ne manque aucune évolution sensible en matière de justice pénale internationale.

Il permet toutefois de préciser la définition du mot génocide, car c'est avant tout le procès de la "solution finale". Il révèle jusqu'où peut mener le phénomène de la "délégation de conscience" à un état et à un parti, et celui concomitant de l'obéissance aux ordres érigés en culte, où se dilue et disparaît toute interrogation sur sa responsabilité personnelle.

Il est condamné à mort à l'issue de son procès, en décembre 1961 et pendu le 31 mai 1962. Son corps est incinéré et ses cendres sont dispersées en mer.